

Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2022

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Le présent document peut être consulté

sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :

[Publications](#) | [Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://Gouvernement.du.Quebec.ca)

© Gouvernement du Québec

Secrétariat à la condition féminine

ISBN : 978-2-550-93868-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

23-810-01

Table des matières

Introduction.....	4
Suivi de la mise en œuvre des actions – État d’avancement au 31 mars 2022	5
Liste des abréviations, des sigles et des acronymes	14

Introduction

Le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025](#) (ci-après Plan d'action spécifique 20-25) a été lancé le 3 décembre 2020. Il constitue un complément au [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#) (ci-après Plan d'action en violence conjugale 18-23).

Le [Plan d'action spécifique 20-25](#) comporte 14 nouvelles actions visant à accentuer les efforts de prévention de la violence conjugale, particulièrement des situations à haut risque de dangerosité, dont les homicides conjugaux, et à offrir un meilleur accompagnement aux victimes. De plus, comme mentionné dans le [Plan d'action spécifique 20-25](#) (p. 5), il était prévu d'accorder des crédits « pour permettre la mise en place d'initiatives visant à prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et à accroître la sécurité des femmes et de leurs familles, issues des Premières Nations et inuites ». Cet engagement mène donc à la concrétisation d'une quinzième action, sous la responsabilité du SCF.

Le présent document dresse un portrait de l'état d'avancement des actions au 31 mars 2022.

Plusieurs des actions étant en cours de réalisation, certaines peuvent présenter un nombre limité d'informations quant au résultat de leur mise en œuvre. Bien que l'objectif du présent document soit de dresser un état de situation en date du 31 mars 2022, l'information présentée s'étend dans certains cas au-delà de cette date.

Ce portrait permet ainsi d'obtenir une vue d'ensemble et de constater que, parmi les 15 actions du [Plan d'action spécifique 20-25](#), il y a :

- 3 actions terminées¹;
- 4 actions poursuivies²;
- 8 actions en cours de réalisation.

Lorsque cela était possible, des hyperliens ont été insérés pour donner accès à de l'information complémentaire en lien avec les projets réalisés ou en cours de réalisation.

¹ Une action est considérée comme terminée lorsque ce qui était prévu pour la période du [Plan d'action spécifique 20-25](#) est fait.

² Ce qui veut dire que l'action est intégrée aux pratiques courantes du MO responsable ou qu'elle sera intégrée dans un autre plan d'action/stratégie.

Suivi de la mise en œuvre des actions – État d’avancement au 31 mars 2022

AXE 1 – PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
1. Mettre en place un service juridique d'urgence pour déterminer, notamment, les droits de garde d'enfants en contexte de violence conjugale	MJQ (Commission des services juridiques)	MSP (corps policiers)	Il est possible de délivrer une attestation conditionnelle d'admissibilité à l'aide juridique pour offrir les services avant même d'avoir procédé à l'étude complète d'admissibilité du dossier dans un contexte de violence conjugale, pour les situations d'urgence, notamment en ce qui a trait au droit de garde d'enfants. Les différents centres régionaux d'aide juridique sont informés de cette nouvelle procédure, qui existe depuis janvier 2021. En plus de l'attestation conditionnelle, la Commission des services juridiques a mis en place de nouveaux codes statistiques pour mieux évaluer le nombre de dossiers admissibles à cette mesure en vue d'adapter les ressources humaines nécessaires en fonction des crédits disponibles.	Terminée
2. Produire un aide-mémoire à l'intention des services policiers concernant l'engagement de ne pas troubler l'ordre public prévu à l'article 810 du Code criminel et s'assurer que les victimes ont accès à de l'information juste et fiable quant aux limites de ce recours	MSP	DPCP, MJQ	En collaboration avec le DPCP et le MJQ, le MSP a conçu à l'intention des corps de police un aide-mémoire portant sur l'engagement à ne pas troubler l'ordre public (article 810 du <i>Code criminel</i>) dans un contexte de violence conjugale. Cet outil a été diffusé en août 2021 et mis à jour en novembre 2021. Le DPCP a mis en ligne, sur le site Quebec.ca, la section L'engagement de ne pas troubler l'ordre public : le « 810 » dans un contexte de violence conjugale. Le MJQ l'a bonifiée en ajoutant de l'information sur les ressources d'aide aux victimes. Le contenu est mis à jour par le DPCP, en collaboration avec le MJQ en ce qui concerne les ressources d'aide aux victimes.	Terminée

AXE 2 – DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE				
Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
3. Rehausser le financement des maisons d'hébergement d'urgence pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale	MSSS		Un rehaussement de 10 M\$ a été alloué à la consolidation des services des maisons de première étape. La méthode de répartition a été convenue avec les regroupements.	Poursuivie
4. Consolider le financement d'actions sous la responsabilité du MSSS inscrites au <i>Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023</i> <i>(S'inscrit en complémentarité avec les actions 16, 17, 18 et 31 du Plan d'action gouvernementale en matière de violence conjugale 2018-2023)</i>	MSSS		En ce qui concerne l'action 16 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement annuel supplémentaire de 4 M\$ récurrent a été alloué aux maisons d'hébergement d'urgence selon une méthode de répartition convenue avec les regroupements en 2020-2021. En ce qui concerne l'action 17 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement annuel de 1,02 M\$ récurrent a été alloué aux 34 organismes intervenant auprès des conjoints violents pour leur permettre d'adapter leurs services aux réalités de leur clientèle. En ce qui concerne l'action 18 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement de 8,7 M\$ a été alloué aux maisons de deuxième étape en 2021-2022. La formule de financement a été déterminée avec les regroupements. D'autres maisons doivent ouvrir dans les prochaines années. En ce qui concerne l'action 31 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement de 1,8 M\$ a été versé aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux en 2021-2022, puis en 2022-2023. La récurrence de cette somme	Poursuivie

AXE 2 – DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action						
			sera confirmée lorsque les redditions de comptes démontreront l'implantation adéquate de la mesure dans le réseau. Du soutien clinique aux intervenantes et intervenants, l'élaboration d'une trajectoire de services et l'amélioration de l'offre de formation pourront être réalisés en fonction des priorités régionales.							
5. Bonifier le budget du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	SHQ		Depuis 2019, un budget annuel de 2 M\$ est accordé à ce programme. En juillet 2021, le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement a été modifié afin de bonifier l'aide financière offerte. L'aide financière maximale par unité est maintenant la suivante : <table><tr><th>Région</th><th>Par unité</th></tr><tr><td>Grand Nord</td><td>27 000 \$</td></tr><tr><td>Autres régions de la province de Québec</td><td>21 000 \$</td></tr></table> Ce programme s'adresse à des organismes sans but lucratif dont la mission consiste à héberger temporairement les femmes, leurs enfants et les jeunes de 30 ans ou moins victimes de violence familiale. Ces organismes doivent être reconnus par le MSSS.	Région	Par unité	Grand Nord	27 000 \$	Autres régions de la province de Québec	21 000 \$	En cours
Région	Par unité									
Grand Nord	27 000 \$									
Autres régions de la province de Québec	21 000 \$									

AXE 2 – DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE				
Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
			Le programme vise les maisons d'hébergement qui requièrent des réparations ou qui sont dépourvues des installations essentielles à la poursuite de leur vocation afin de les rendre sécuritaires, salubres et fonctionnelles.	
6. Consolider les cellules d'intervention rapide servant à assurer un suivi des personnes ayant des comportements violents à risque d'homicide et en implanter de nouvelles dans six régions du Québec	SCF	MJQ	Trois appels de projets ont permis le soutien financier de 25 cellules d'intervention rapide dans 16 régions. La liste de certains projets retenus peut être consultée en ligne.	En cours
7. Outiller les intervenantes et intervenants des centres d'hébergement pour pères, des organismes communautaires Famille et des haltes-garderies communautaires pour mieux détecter la violence conjugale et prévenir les situations à risque de dangerosité	Famille	MJQ, MSSS, SCF	Les intervenantes et intervenants ciblés par l'action seront outillés à l'aide d'une formation élaborée et donnée par le Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP), en étroite collaboration avec le Réseau des Maisons Oxygène pour la période de 2020-2021 à 2022-2023. La formation a pour objectif de permettre à ces intervenantes et intervenants de repérer adéquatement les situations de violence conjugale, dont celles à risque de dangerosité, et de diriger les personnes concernées vers des ressources spécialisées ou des cellules d'intervention rapide. Le RVP souhaite joindre 441 intervenantes et intervenants issus de près de 200 organismes dans 15 régions administratives du Québec.	En cours

AXE 2 – DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE				
Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
			Le projet sera évalué en continu sous la supervision de Mme Diane Dubeau, professeure à l'Université du Québec en Outaouais et experte en évaluation. Les formations pilotes ont été élaborées et sont en cours de test auprès de groupes ciblés d'intervenantes et intervenants.	
8. Outiller, à l'aide d'une trousse virtuelle, le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance pour lui permettre de mieux détecter les enfants exposés à la violence conjugale et de mieux intervenir auprès d'eux	Famille	MJQ, MSSS, SCF	Le prestataire de services (Université du Québec à Trois-Rivières) a commencé la production d'un guide Web en matière de violence conjugale destiné aux membres du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance travaillant auprès des enfants âgés de 0 à 5 ans. La trousse virtuelle leur permettra de mieux détecter les enfants exposés à la violence conjugale et de mieux intervenir auprès d'eux. Elle sera accessible au grand public au cours de l'année 2023.	En cours

AXE 3 – INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE				
Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
9. Mettre en place un programme d'aide financière d'urgence afin de faciliter la sortie d'un milieu dangereux pour les personnes	MJQ	CNESST (Direction de l'IVAC)	Le programme d'aide financière d'urgence est en phase pilote. Il se déploie graduellement, par région. Pour le moment, il est offert dans quatre régions, soit celles de Laval, de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière.	En cours

AXE 3 – INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
victimes notamment de violence conjugale				
10. Étendre à quatre régions supplémentaires le Service d'évaluation des conjoints violents au stade de la mise en liberté provisoire <i>(S'inscrit en complémentarité avec l'action 35 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023)</i>	MSP	DPCP, MJQ	L'implantation de ce service s'est faite en trois phases, soit une première en 2018, une deuxième en 2020 et une troisième en 2021. Depuis juin 2021, il est implanté dans l'ensemble des régions. À ce jour (18 mars 2022), 426 demandes d'évaluation ont été reçues et 426 ont été traitées. En 2021, 328 évaluations ont été effectuées, dont 222 de juin à décembre. Au cours des deux premiers mois de 2022, 46 évaluations ont été effectuées, soit 27 en janvier et 19 en février.	Poursuivie
11. Développer un outil spécifique pour l'évaluation des personnes condamnées pour une infraction en matière de violence conjugale	MSP		L'équipe de développement est complétée (équipe multidisciplinaire composée d'experts internes et externes). Une collaboration avec des organismes communautaires et universitaires a permis de concevoir un outil expérimental. Celui-ci fait actuellement l'objet d'un projet pilote.	En cours
12. Évaluer la pertinence d'étendre le Programme de surveillance accrue afin d'inclure toutes les personnes contrevenantes ayant reçu une sentence pour violence conjugale	MSP		Au terme de son analyse, le MSP considère que l'orientation systématique et sans évaluation préalable vers le Programme de surveillance accrue (PSA) ne constitue pas un moyen efficace d'accroître la sécurité des victimes de violence conjugale. En contrepartie, il entend mettre en place au cours de l'année 2022-2023 un mécanisme de dépistage systématique de toutes les personnes contrevenantes ayant reçu une sentence	Terminée

AXE 3 – INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
			pour violence conjugale en vue d'évaluer la pertinence de les orienter vers le PSA. De plus, il compte réviser et bonifier les canaux d'échange de renseignements entre les services correctionnels et les corps de police.	

AXE 4 – PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

13. Bonifier la coordination et l'animation du Comité de travail sur la violence conjugale visant à assurer le suivi et le développement de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 (S'inscrit en complémentarité avec l'action 43 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023)	SCF	Ministères et organismes engagés dans le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023	Information liée à l'action 43 du Plan d'action en violence conjugale 18-23 : En juin 2019, des partenaires des milieux gouvernemental, communautaire et de la recherche ont été consultés au sujet de leurs attentes quant aux modalités de fonctionnement du forum. Celui-ci a finalement pris la forme d'un comité de travail. Ce comité s'est réuni une première fois le 26 février 2020; 52 personnes, d'une vingtaine d'organismes différents, ont participé à cette rencontre. Une deuxième rencontre s'est tenue par visioconférence le 27 janvier 2021. Au total, près de 100 personnes venant de MO et d'organisations du milieu ont pu discuter des interventions gouvernementales en matière de violence conjugale. Des rencontres du Comité de travail sur la violence conjugale se sont tenues le 10 juin 2021 et le 16 février 2022. De nouveaux partenaires ont été invités à s'y joindre. Un peu moins de 50 organisations gouvernementales et du milieu ont pris part	En cours
---	-----	--	--	----------

AXE 3 – INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
			aux discussions. Lors de chacune des rencontres, une portion du temps a été réservée à l'état de situation des actions gouvernementales en matière de violence conjugale.	
14. Mener une étude de faisabilité quant à l'implantation de bracelets anti-rapprochements comme moyen de prévention des homicides conjugaux	MSP	DPCP, MJQ	Le MSP a confié le mandat de mener une étude de faisabilité sur l'implantation des bracelets anti-rapprochements (BAR) au Québec à des chercheurs de l'Université de Montréal (M. Jean-Pierre Guay et M. Francis Fortin). Le rapport final a été déposé le 31 octobre 2021 et est maintenant accessible sur le site Web du MSP. La première phase de l'étude (2020-2021) avait pour objectif de répertorier les écrits et les initiatives à travers le monde au sujet de l'utilisation de ces dispositifs en matière de violence conjugale. Le rapport déposé montre que la mise en place de ces dispositifs soulève d'importantes questions, notamment sur les plans juridique, éthique et financier ainsi qu'en matière d'intervention policière. La deuxième phase de l'étude (2021-2022) consistait à analyser les conditions clés et les enjeux à prendre en considération pour le déploiement d'un éventuel projet pilote, en collaboration avec les partenaires du MSP (MJQ et DPCP). Le rapport de faisabilité a été remis le 30 septembre 2021. Le mandat initial étant terminé, et pour donner suite aux conclusions des rapports portant sur l'étude de faisabilité, il a	Poursuivie

AXE 3 – INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Action	MO responsable	MO collaborateurs	État de situation au 31 mars 2022 Grands livrables et travaux majeurs planifiés (information pour diffusion)	Statut de l'action
			été annoncé le 1^{er} décembre 2021 que le MSP procéderait à l'implantation du bracelet antirapprochement comme moyen de prévention des infractions en contexte conjugal, y compris les homicides conjugaux. Ce projet de déploiement s'échelonnera sur les deux prochaines années et sera accompagné d'une étude portant sur les effets de l'implantation du BAR sur la récidive. Cette étude sera déposée d'ici le 31 mars 2024.	
ACTION ADDITIONNELLE				
15. Financement d'initiatives visant spécifiquement à prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et à accroître la sécurité des femmes et de leur famille membres des Premières Nations et Inuit	SCF		Les crédits associés à cette action ont été investis dans l'appel d'intention de sensibilisation en matière de violence sexuelle, de violence conjugale et familiale en contexte autochtone. Neuf projets ont été financés en mars 2022 dans le cadre du volet Violence conjugale et familiale.	En cours

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

Famille : Ministère de la Famille

IVAC : Indemnisation des victimes d'actes criminels

MJQ : Ministère de la Justice du Québec

MSP : Ministère de la Sécurité publique

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

SCF : Secrétariat à la condition féminine

SHQ : Société d'habitation du Québec

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec

